

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE CHASNÉ SUR ILLET**

**Séance du 2 décembre 2014**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	13

L'an deux mil quatorze, le deux décembre à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique GAUDIN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 24 novembre 2014

**Étaient présents :** Dominique Gaudin, Michel Adkins, Anne-Sophie Descormiers, Denis Salliot, Michel Demay, Benoit Michot, Patricia Cornu, Laëtitia Dodard, Florence Morel, Véronique Alléaume, Guy Vasnier, Eric Levenez, Sylvie Letellier.

**Absents :** Céline Read, Michaël Angélique

**Secrétaire de séance :** Benoit Michot

*Le compte rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité, après remarque que la délibération n°2014-95 tient compte du versement d'une indemnité habituelle de 150 € à laquelle s'ajoute, de façon exceptionnelle, le versement d'une indemnité de 150 € en décembre 2014.*

*Concernant le bilan des travaux faits sur la RD 106, le montant des travaux prévus était de 14 173,20 € et des travaux supplémentaires pour un montant de 2 531,10 € ont également été réalisés.*

**Délibération 2014-96 : ZAC du Champ des Buttes : Avenant n°1 au traité de concession**

*Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au traité de concession de la ZAC du Champ des Buttes. Il rappelle que le traité de concession a été signé avec le groupe Giboire le 23 mars 2012. Compte tenu du marché économique, l'aménageur et la collectivité ont recherché des économies, afin de d'engendrer une baisse immédiate des prix des terrains à bâtir.*

*L'aménageur a revu les prestations techniques de la ZAC, ayant pour conséquence des économies estimées à environ 100 000 €.*

*La commune propose de faire un effort financier en diminuant le montant des participations à la charge de l'aménageur pour un montant de 146 000 € correspondant au montant dû au titre de la réalisation d'une salle multifonctions.*

*Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :*

- ⇒ Accepte la baisse de participation à la charge de l'aménageur pour un montant de 146 000 €,*
- ⇒ Donne pouvoir à M. le Maire afin de signer l'avenant n°1 au traité de concession de la ZAC du Champ des Buttes.*

## **Parcelle B 431**

*Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 15 octobre dernier de Maître Texier, notaire à Liffré, nous informant de la vente de la parcelle B 431 d'une contenance de 7 380 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est classée dans le Plan d'Occupation des Sols en emplacement réservé pour l'extension de l'ensemble sportif et stationnement.*

*Une demande d'évaluation du prix du terrain a été faite auprès des Domaines.*

*Le Conseil Municipal propose d'attendre la réponse des Domaines avant de prendre une décision.*

## **Délibération 2014-97 : Terrain multisports**

*Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un terrain multisports sur la commune prévu l'année prochaine.*

*Il informe la nécessité de disposer d'une surface d'environ 800 m<sup>2</sup>.*

*Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'implanter le futur terrain multisports sur le site de la Porte Pilet.*

## **Délibération 2014-98 : Accueil du mercredi après-midi**

*Madame Morel expose le projet de mise en place d'une garderie municipale le mercredi après-midi, à compter de janvier 2015.*

*Les modalités seraient les suivantes :*

- Ouverture de 12h30 à 18h30*
- Repas chaud de 12h30 à 13h30*
- Sortie possible à partir de 17h00*
- Suppression du bus vers le centre de loisirs de Liffré*
- Accueil réservé aux enfants de l'école de la Choinette*

*Il est proposé une tarification en fonction du quotient familial de la famille :*

<b>QF</b>	<b>Tarif par enfant</b>
0 - 567 €	8 €
568 - 1 100 €	10 €
1 101 € et plus	12 €

*Après délibéré, par 12 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide de la mise en place d'un accueil du mercredi après-midi, selon les modalités décrites précédemment.*

## **Communauté de Communes du Pays de Liffré : Rapport d'activité 2013**

*M. Chesnais-Girard, président de la Communauté de Communes du Pays de Liffré présente le rapport d'activité 2013.*

## **Bâtiments modulaires à l'école**

*Monsieur Adkins informe que 2 classes préfabriquées de l'école sont hors de service et qu'il conviendrait de les remplacer.*

*Le coût de bâtiments modulaires est d'environ 1 000 € le m<sup>2</sup> et il faut prévoir environ 130 m<sup>2</sup> pour 2 salles de classe. La durée de ces bâtiments est d'environ 25/30 ans.*

*Le conseil municipal se donne le temps de la réflexion avant de prendre une décision.*

## **Délibération 2014-99 : Décision modificative n°1-2014**

*Monsieur le Maire expose que suite à l'achat de chaises pour la cantine et d'illuminations de Noël, il convient de prendre la décision modificative suivante.*

### Dépenses d'investissement

<i>Compte 2188-089 : Autres immobilisations corporelles</i>	<i>+ 500,00 €</i>
<i>Compte 2188-091 : Autres immobilisations corporelles</i>	<i>+ 2 000,00 €</i>
<i>Compte 2313-102 : Constructions</i>	<i>- 2 500,00 €</i>

*Après délibéré, par 12 voix pour et une abstention, le conseil municipal valide la décision modificative n°1-2014 telle que présentée.*

## **Délibération n°2014-100 : Recensement de la population : Nomination d'un coordinateur communal**

*M. le Maire rappelle que le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Il propose de nommer un coordinateur communal. Il sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement et supervisera les agents recenseurs.*

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- Décide de nommer Mme Catherine Demeuré en tant que coordinateur communal.*
- donne pouvoir à M. le Maire afin de signer l'arrêté individuel correspondant.*

## **Délibération n°2014-101 : Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs**

*M. le Maire propose de fixer la rémunération des agents recenseurs, sachant que l'Etat nous versera une dotation forfaitaire de 3 110 €.*

*Il est proposé de verser 1,72 € brut par bulletin individuel et 1,13 € brut par feuille de logement.*

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Décide de rémunérer les agents recenseurs 1,72 € brut par bulletin individuel et 1,13 € brut par feuille de logement.*
- *donne pouvoir à M. le Maire afin de signer les arrêtés individuels de nomination des agents recenseurs.*

#### **Avenir du SIVU**

*Monsieur le Maire rappelle que le SIVU de la Forêt auquel la commune fait parti a pour objet la mutualisation de matériel avec les communes de Mouazé et St Sulpice la Forêt.*

*Le SIVU emploie un agent qui va faire valoir ses droits à la retraite dans le courant de l'année 2015.*

*De plus, la commune de St Sulpice la Forêt a informé de son intention de se retirer du SIVU.*

*Le conseil municipal aura à réfléchir sur l'avenir du SIVU.*

#### **Prestation de balayage des rues**

*Monsieur le Maire informe que les employés du service technique souhaitent avoir une balayeuse afin d'assurer un bon entretien de la voirie.*

#### **Délibération 2014-102 : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**

*Monsieur le Maire informe que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF arrive à échéance le 31 décembre 2014. Il convient de le renouveler afin de bénéficier des aides financières de la CAF pour nos dépenses d'animation jeunesse.*

*Après délibéré, le conseil municipal :*

- ✓ *Donne son accord pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.*
- ✓ *Donne pouvoir à M. Le Maire afin de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.*

#### **Questions diverses**

➤ *M. le Maire propose de retenir la date du vendredi 9 janvier 2015 pour organiser un repas de début d'année. L'ensemble des élus et du personnel communal est invité.*

➤ *Les vœux du Maire sont fixés au samedi 10 janvier à 11h00.*

➤ *Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 20 janvier 2015.*

***Fait et délibéré à Chasné sur Illet,  
Le 2 décembre 2014  
Le Maire, Dominique GAUDIN***